

## **Mairie de Veynes**

### **Nouvelles modalités de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité biométriques**

A compter du 08 mars 2017, la commune de Veynes, équipée d'un dispositif de recueil, est appelée à assurer le processus d'instruction et de délivrance des passeports biométriques et/ou des cartes nationales d'identité biométriques.

Toute demande ou retrait de passeport ou de carte d'identité sera dorénavant instruite uniquement sur RDV (au 04 92 58 98 85 ou 04 92 58 98 82) sur les plages horaires suivantes :

Lundi 09h30-11h00

Mardi 09h30-11h00

Mercredi 15h00-16h30

Jeudi 09h30-11h00

Vendredi 09h30-11h00

Samedi 09h00-11h00.

Attention, l'accueil du public est susceptible d'être temporairement suspendu durant toute procédure d'instruction ou délivrance de passeport ou de carte d'identité sur les plages horaires prévues les mercredis et samedis.

Pour tout renseignement et demande de RDV : 04 92 58 98 85 ou 04 92 58 98 82.